



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq juin deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Anne-Laure STANISLAS, Géraldine BASTIEN à Catherine PINET-TALLON, Dominique BRIAT à Dominique ADENOT, Marianne MAXIMI à Diego LANDIVAR

Excusé(e)s : Alparslan COSKUN

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Fatima CHENNOUF-TERRASSE arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1.

Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).

Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe, préside la séance pour la présentation commune aux questions 3 à 7 et le vote de la question n°3.

Jean-Pierre BRENAS arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Julien BONY).

Anna AUBOIS quitte la séance avant le vote de la question n°3 et donne pouvoir à Lucas PEYRE.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.

Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°8 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).

Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°10 et donne pouvoir à Cécile AUDET.

Rapport N° 8
PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS 2021-2030

Rapporteur : Madame Marion CANALÈS

Le début de mandat constitue le moment idéal pour déterminer les projets d'investissements que la majorité entend porter pour la Ville de Clermont Ferrand dans les années à venir, en adéquation avec ses valeurs et engagements de campagne.

Ces projets d'investissements, qui avec ceux de la Métropole représentent une part significative de l'investissement public local, déclinent une ambition pour tout le territoire : celle de devenir la nouvelle capitale européenne de la culture en 2028, mais aussi de prendre en compte l'impératif écologique, l'attente démocratique et l'exigence sociale.

Traduction de cette ambition, la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) est un outil de pilotage stratégique et de planification des projets qui couvre l'ensemble des compétences municipales sur la période 2021 - 2030.

Ce cadre stratégique a été élaboré de manière participative et méthodique par la majorité dans le contexte particulier de la Covid 19 en tenant les calendriers annoncés. Pour prioriser les projets, des critères ont été mis en place prenant en compte l'impact environnemental et social des projets, leurs conséquences en terme de gestion (création de poste, nouvelles surfaces créées, recettes associées), leurs calendriers de mise en œuvre et les obligations légales, réglementaires ou contractuelles dont ils pouvaient relever.

Les objectifs de cette programmation pluriannuelle sont d'assurer les investissements utiles aux habitants, de traduire les politiques publiques et projets sur lesquels la majorité a recueilli leur confiance en juillet 2020, et de contribuer à la préservation des communs tout en préparant l'avenir.

Atteindre ces objectifs en prenant en compte l'engagement municipal de ne pas augmenter les impôts sur la mandature a nécessité d'établir un cadrage financier responsable. Celui-ci a été déterminé en projetant les éléments de prospective connus ou anticipés tant en dépense qu'en recette sur le nouveau profil financier municipal, tel qu'issu des transferts à la Métropole. Il en ressort une capacité de la Ville à investir tous budgets estimée à 250M d'euros sur dix ans, qui lui permet de maintenir sa situation financière saine.

Afin de prendre en compte les aléas opérationnels liés à la conduite des projets sur la longue durée, une majoration de 10% de cette enveloppe financière de la PPI a été décidée pour tenir les objectifs fixés sans que cela n'affecte la situation financière de la Ville.

La programmation 2021-2030 a ainsi été établie avec des coûts de fonctionnement maîtrisés, sans dégrader la santé financière de la ville et sans recourir à l'impôt. Avec 277M d'euros sur 10 ans et près de 70 projets sur tous les quartiers de la Ville, elle répond au projet porté par la majorité et choisi par les clermontois.

1. Une méthode innovante et participative au service d'une programmation pluriannuelle des investissements ambitieuse

La PPI a été élaborée en adoptant une démarche participative et une méthodologie fondée sur la critérisation sociale et environnementale des projets ainsi que sur la prise en compte de leur complexité. 5 étapes ont été suivies pour concilier plusieurs grammaires et impératifs dans l'élaboration de la programmation.

Etape 1 : le recensement des projets

A la suite des feuilles de route établies par chaque Adjoint pour sa délégation et présentée au Maire au deuxième semestre 2020, un recensement des projets a été mené auprès d'eux. Ce recensement a permis de disposer d'une information exhaustive sur les projets, quel que soit leur niveau de maturité.

Etape 2 : Le classement en deux groupes de projets

A l'issue de ce recensement, les projets ont été classés en deux groupes. Un premier groupe a été identifié avec les projets déjà engagés ou nécessaires au fonctionnement courant des services municipaux et a été sanctuarisé. Les autres projets ont constitué un autre groupe de projets, sur lequel a porté l'analyse et les arbitrages.

Etape 3 : l'analyse et critérisation des projets

Chaque projet d'investissement a été passé au crible d'une grille de lecture détaillée pour pouvoir le qualifier de la manière la plus précise possible.

Une lecture environnementale a ainsi été mise en place via une quotation des projets. Particulièrement innovante, elle s'est inspirée des travaux de l'institut de l'économie pour le climat (I4CE) dans le prolongement du travail mené au budget 2021 sur les investissements.

Cette clé de lecture environnementale a été complétée d'une quotation sociale des projets à travers une méthodologie établie par des professionnels des politiques sociales à la Ville et au CCAS. Elle a permis d'évaluer l'impact social des projets.

Cette démarche de quotation sociale et environnementale a été croisée avec une démarche d'analyse systématique des projets pour tenir compte de leur complexité. Cette analyse a permis d'identifier si chaque projet recensé était prévu au programme de la majorité, était en cours de réalisation, avait donné lieu à des engagements auprès de partenaires ou était lié à des enjeux de sécurité/de réglementation. L'analyse a aussi permis de déterminer quelle était la politique publique de rattachement de chacun d'eux et de connaître les conséquences du projet en terme de gestion (recettes attendues, création de postes ou surfaces supplémentaires induites).

Etape 4: un premier classement des projets via une méthode prenant en compte la complexité et le projet de mandat

Les projets recensés et soumis à l'arbitrage ont ensuite été priorisés. Ce travail de classement a été mené en utilisant une clé de répartition synthétique reprenant les différents critères recensés précédemment. Ce travail a permis d'aboutir à une première version de la programmation.

Etape 5 : un deuxième classement issu de la discussion politique

Sur la base de ce premier classement des projets, des discussions politiques ont été menées au sein de la majorité pour l'amender. Ce travail délibératif a été conduit en utilisant des outils et une méthode collaborative ; il a permis de dégager les tendances collectives et d'affiner les enjeux sectoriels ou de calendrier et de proposer une version finale de la programmation, que le Maire a arbitré et validé.

Lors de l'établissement de cette version finale de la programmation, une attention a été portée à la soutenabilité des investissements retenus et aux co financements possibles, comme aux conséquences sur la gestion, dans un esprit de responsabilité. Le nombre de créations de postes ou de surfaces supplémentaires à créer a ainsi été croisé avec la prospective financière de manière à sécuriser la trajectoire de Ville et s'assurer de sa soutenabilité.

2. Un cadrage financier réaliste qui ne dégrade pas la situation et répond aux enjeux financiers comme à ceux des politiques publiques poursuivis

L'enveloppe d'investissement de la PPI est dimensionnée pour être soutenable à long terme pour les finances communales : au terme de sa mise en œuvre, la programmation doit permettre de conserver les marges de manœuvres de la collectivité.

Le niveau de la PPI est donc déterminé dans le cadre d'une prospective financière et d'un pilotage à long terme centré sur le maintien des niveaux d'épargne et de dette, mais également sur la nécessité de prendre en compte la spécificité que constituent des dispositifs de soutien temporaires de la Métropole et de l'Etat.

Les indicateurs de pilotage classique retenus pour élaborer la PPI ont été les suivants :

- Le taux d'épargne brute, c'est-à-dire la capacité à dégager chaque année de l'épargne brute grâce à la section de fonctionnement. Le niveau retenu dans la prospective pour cet indicateur était supérieur à 10 %.
- la capacité de désendettement (CAPDES), c'est-à-dire la capacité à rembourser la dette en année si l'intégralité de l'épargne brute y était affectée. Le niveau retenu pour cet indicateur est en deça du seuil d'alerte fixé à 10 ans, et idéalement inférieur ou égale à 8 ans.
- Des spécificités clermontoises liées aux dispositifs de soutien sur la dette ont également nécessité d'intégrer d'autres éléments de prospective financière pour cadrer la PPI. Les recettes de la convention de dette avec la Métropole et du fond de soutien de l'Etat bonifient en effet les niveaux d'épargne mais de manière temporaire, car ces dispositifs s'achèvent en 2031. C'est la raison pour laquelle la trajectoire financière de la Ville a été projetée en anticipant la sortie de ces dispositifs afin d'aboutir à un encours de dette réduit, ajusté aux capacités structurelles de la Ville.

Construit sur une hypothèse de dépenses d'équipements annuelles de 25M€ par an et bénéficiant de 10 % de subventions, la PPI proposée permet, à condition de maintenir le niveau d'épargne brute actuel, de l'ordre de 19 M€ par an, de :

- conserver une épargne nette positive ;
- ne pas dégrader le taux de recours à l'emprunt (le montant d'emprunt nécessaire n'augmente pas pour un montant de dépenses identiques) ;
- s'orienter vers un désendettement progressif indispensable pour anticiper la sortie des dispositifs de soutien en 2031 ;

- stabiliser la CAPDES dans des conditions acceptables et conformes aux orientations municipales, autour de 8 années.

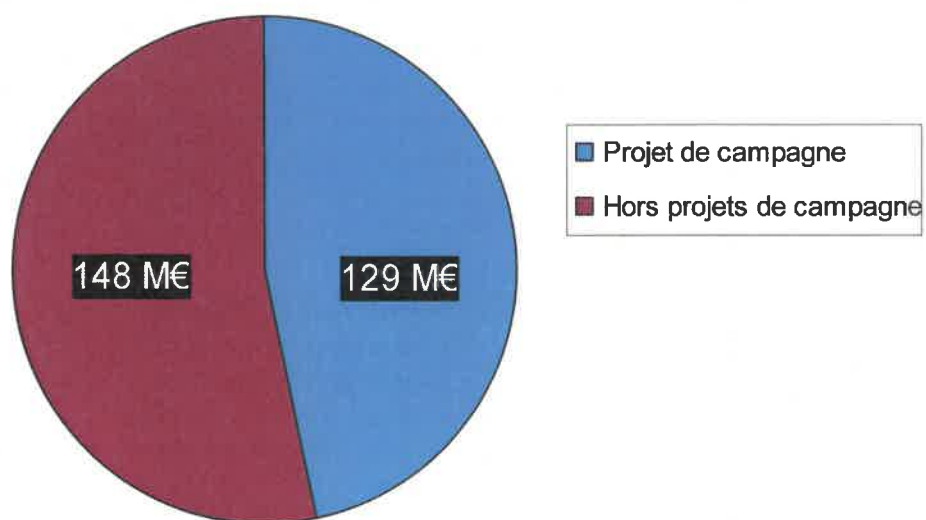
Les hypothèses de cette prospective sur laquelle tient la PPI seront actualisées au rythme de sa mise en œuvre. Tout choc exogène ou endogène venant fragiliser les niveaux d'épargne nécessitera de revoir la programmation des investissements.

3. Une programmation ambitieuse et réaliste, répartie dans tous les quartiers de la ville

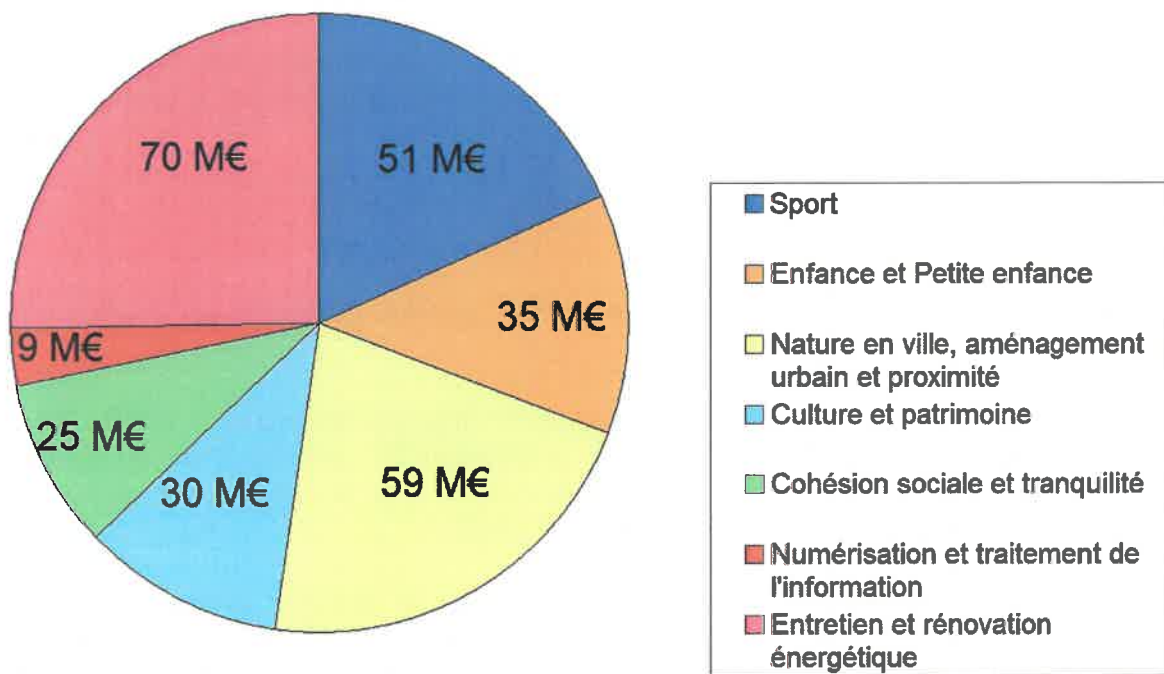
La programmation des investissements recense près de 70 projets répartis dans tous les quartiers de la Ville. Dans les 10 prochaines années, elle va mobiliser 277 millions d'euros au service des clermontoises et des clermontois. 80 % des opérations de cette programmation ont un impact positif sur l'environnement et 85% un impact social positif.

Cette programmation répond aux engagements pris par la majorité pendant la campagne municipale et va même au delà en proposant également d'autres projets. Elle témoigne de l'esprit de responsabilité dans lequel se situe la majorité dont le programme politique était largement financé.

Part des projets de campagne dans la PPI.



Répartition des domaines dans la PPI.



Détails des projets par domaine de la PPI.

- **51 Millions dédiés aux Sports** : finalisation du parc urbain Philippe Marcombes ; 2 créations de gymnase (Construction du Gymnase Saint Jean et d'un Gymnase dans le quartier de la Gauthière) ; engagement de la démarche de réhabilitation de la maison des sports ; 6 projets de Rénovation de stades (Boutet-Estaing ; la Rate ; complexe sportif Jules Verne ; Pras Trémonteix ; l'Espérance ; Papillaud) ; 1 projet d'extension (gymnase Thevenet) ; la rénovation des city stade existants ;
- **35 millions dédiés à l'Enfance et à la Petite enfance** : 3 projets de création de crèches (Pélissier, centre-ville, quartier Chanteranne) ; 2 projets de création d'école (centre ville et Saint Jean) ; 3 projets de réhabilitation et réfection (des groupes scolaires Duruy / Jean Jaures / Pierre et Marie Curie) ; 2 projets d'extension (du groupe scolaire Michelet et Pierre et Marie Curie) ; création de locaux associatifs au sein du groupe scolaire Romain Rolland ;
- **59 millions dédiés aux projets de Nature en ville, d'Aménagement urbain et de Proximité** : ville à 30km/h et zone piétonne en lien avec Inspire; aménagements de la Place Regensburg, de la pointe Kessler-Rabanesse, de la place Delille; quartier et éco quartiers (Trémonteix ; Champratel ; saint-Jean) ; végétalisation de la Ville (place de Jaude ; cours d'école) ; espaces verts (valorisation de la Tiretaine ; acquisitions foncières, espace vert de proximité à Beaupeyras ; Espaces naturels sensibles des côtes); restructuration commerciale du secteur Clémentel ; entretien et valorisation écologique et historique des cimetières ; stratégie foncière ;
- **30 millions dédiés à la Culture et au patrimoine** : valorisation notre Dame du Port et création d'un centre d'interprétation ; 2 projets de rénovation d'églises (les Minimes,

Notre Dame de la Prospérité), rénovation de patrimoine (Remparts de Montferrand ; rénovation ou extension d'équipements culturels (façade de l'opéra, le petit vélo ; Fonfreyde ; locaux du festival du Court métrage ; Coopérative de mai ; école du Cirque de Saint Jacques) ; Mur à graffiti à saint Jean ; entretien des œuvres ;

- **25 millions dédiés à la Cohésion sociale et à la Tranquillité** : 4 projets de lieux d'accueil (Gisèle Halimi pour les femmes victimes ; espace habitants et services des Vergnes et de la Gauthière ; salle des fêtes et des familles ; lieu de répit/maison de la sagesse) ; 2 centres de santé (les Vergnes ; la Fontaine du Bac) ; participation aux projets du CCAS en matière de solidarité ; équipements de tranquillité publique ; budget participatif ;
- **9 millions dédiés à la Numérisation et au traitement de l'information** avec des enveloppes dédiées à la modernisation des outils des services et de la relation aux usagers ;
- **70 millions dédiés à l'entretien et à la rénovation énergétique** : remplacement des chaudières fuel par des énergies renouvelables ; rénovation thermique et entretien technique des bâtiments municipaux ;

Compte tenu de son rôle majeur de cœur métropolitain, la majorité municipale a souhaité flécher 22,5 Millions des crédits de la Programmation pluriannuelle sur des participations de la Ville aux projets métropolitains (Saint-Jean, Inspire, Tiretaine, Delille, Regensbourg, création de la cité du court métrage).

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de vous prononcer favorablement sur l'adoption de la programmation pluriannuelle des investissements de la Ville de Clermont Ferrand sur la période 2021-2030.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à la majorité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 juillet 2021

Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe aux Finances,



Marion CANALÈS

